

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

Rapport d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Budget eau potable

ARTS &
LETTRES

ENVIRONNEMENT

TOURISME

TERRITOIRE

HABITAT

SÉCURITÉ &
PRÉVENTION

ACTION
SOCIALE



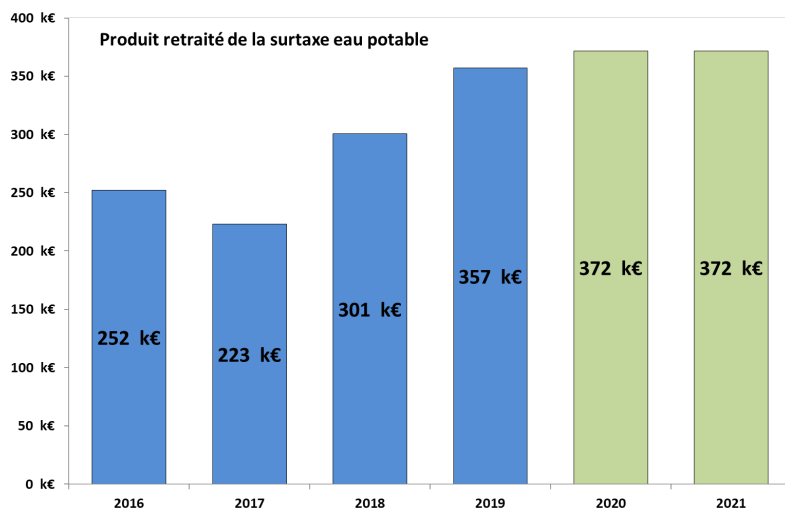
La communauté d'agglomération gère le service de l'eau potable sur les communes de :

- Chalifert, Chanteloup en Brie, Lesches, Montévrain depuis la prise de compétence
- Ferrières en Brie depuis le 5 juillet 2017.

Les autres communes du territoire sont adhérentes au SIAEP de Lagny sur Marne, au SIAEP de Tremblay ou au SMAEP de l'Ouest Briard.

1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1. LA SURTAXE EAU (HT)



Le conseil communautaire a de nouveau voté la stabilité du taux de la surtaxe eau potable pour 2021 pour la septième année consécutive.

L'année 2019 a connu de nouvelles volatilités dans le reversement entre fermiers sur les communes dont le délégataire eau potable est différent du délégataire assainissement. Pour éviter de nouveaux décalages, un avenant a été signé définissant un nouveau calendrier de reversement.

Le budget 2021 reposera donc sur une volumétrie constante d'eau potable.

2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.1. LES CHARGES DE PERSONNEL

Si le budget eau potable intègre une masse salariale de 40 k€ en prévision, elle n'a jamais été confirmée lors des différentes exécutions budgétaires. Le budget 2021 reposera sur ces mêmes hypothèses.

2.2. LES CHARGES GENERALES / LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges générales sont estimées à une enveloppe de 69 k€, essentiellement pour des entretiens éventuels de réseaux.

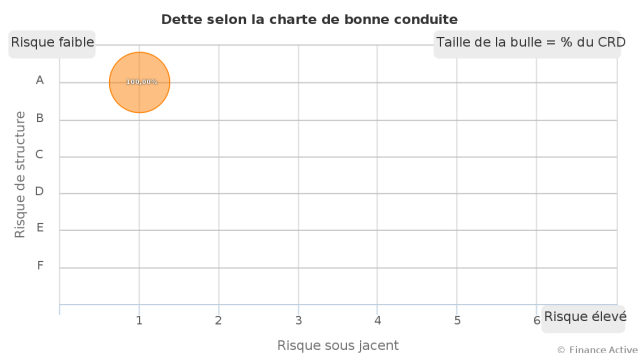
Des charges exceptionnelles pour 20 k€ seront également valorisées pour permettre d'annuler des titres antérieurs.

2.3. LA CHARGE DE LA DETTE

En 2018, la communauté d'agglomération a sollicité un emprunt de 400 k€ pour permettre le financement de son programme pluriannuel d'investissement. En appliquant les critères de la charte Gissler, 100% de notre dette est saine avec un risque estimé le plus faible possible tant sur la structure que sur le sous-jacent.

Depuis 2019, la communauté d'agglomération n'a pas sollicité d'emprunt.

Capital restant dû	724 551 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	3,18%
Durée de vie résiduelle	12 ans et 9 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 10 mois
Nombre de lignes	2



Le panier de la dette est exclusivement composé d'emprunts à taux fixe.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	724 551 €	100,00%	3,18%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	724 551 €	100,00%	3,18%

Le tableau ci-dessous établit une prospective du besoin de financement du budget eau :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nouveaux emprunts bancaires (a)	400 k€					
Remboursements (b)	42 k€	52 k€	54 k€	56 k€	58 k€	60 k€
Besoin de financement (a-b)	358 k€	-52 k€	-54 k€	-56 k€	-58 k€	-60 k€

2.4. L'ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DRF	38 k€	62 k€	69 k€	69 k€	69 k€	69 k€
% d'évolution		63,22%	11,89%	0,00%	0,00%	0,00%

3. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion affichent une épargne en diminution.

	2019	2020	2021	2022	2023
+ Produits de gestion courante	300 k€	330 k€	371 k€	371 k€	371 k€
- Charges de gestion courante	126 k€	184 k€	139 k€	31 k€	31 k€
= Épargne de gestion	174 k€	146 k€	232 k€	340 k€	340 k€
- Charges financières	31 k€	30 k€	30 k€	30 k€	30 k€
= Épargne brute	144 k€	116 k€	202 k€	310 k€	310 k€
- Rbt capital de la dette	60 k€	60 k€	60 k€	70 k€	70 k€
= Épargne nette	84 k€	56 k€	142 k€	240 k€	240 k€

4. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement sont la traduction opérationnelle du plan pluriannuel d'investissement qui repose sur l'autorisation de programme lié au PPI 2015 – 2019 qui glisse sur 2021 pour son solde.

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT < 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021 ET +
PPI "2015-2019" HT actuel	2 106 000,00 €	361 233,29 €	780 371,91 €	272 002,10 €	600 000,00 €	92 392,70 €
PPI "2015-2019" HT proposé	2 106 000,00 €	361 233,29 €	780 371,91 €	272 002,10 €	574 467,61 €	117 925,09 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	2 106 000,00 €	361 233,29 €	780 371,91 €	272 002,10 €	574 467,61 €	117 925,09 €

Une nouvelle APCP a été créé traduisant les projets jusqu'en 2025.

	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2021	CREDITS DE PAIEMENT 2022	CREDITS DE PAIEMENT 2023	CREDITS DE PAIEMENT 2024	CREDITS DE PAIEMENT 2025
PPI "2021-2025" HT actuel	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PPI "2021-2025" HT proposé	1 250 000,00 €	279 074,91 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	220 925,09 €
RECETTES (SUBV, AUTOFIN)	1 250 000,00 €	279 074,91 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	220 925,09 €

Le secteur de l'eau potable est très mal subventionné. A priori, il n'y aura pas de subventions dans le budget primitif 2021. Au regard de ces opérations d'investissement, les hypothèses d'atterrissage budgétaire 2021 indique le besoin de souscrire un emprunt d'équilibre de 18 k€.